MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'Ombrieres d'elevage avec production d'electricite a MONDRAGON

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: CALEXIA

Raison sociale: SARL CALEXIA

N° SIRET: 83489375200016

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CAPPUCCIO

Prénom(s): PATRICK

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'un parc agrivoltaique compose d'ombrieres supportant des modules photovoltaiques. La puissance installee serait de 8807 kWc. Au-dela de la production d'electricite generee, le projet permet de realiser des ombrieres pour la pature d'ovins regulierement presents sur ces terres depuis des annees. Ces ombrieres d'elevage constitueront d'une part des zones protegees pour le betail et permettront au sol, d'autre part, de conserver un taux d'humidite plus eleve en periode de secheresse. Ce projet s'inscrit dans une demarche de valorisation des terres de M.Valverde tout en produisant de l'energie electrique decarbonee en accord avec les objectifs de reduction des emissions. Le projet prevoit de conserver les espaces boises aux extremites est et ouest et de laisser une distance tout autour du projet. Il prevoit en outre une demande de defrichement de la parcelle E 1837 ainsi que la partie est de la parcelle E 1835, terrain regulierement debroussaille par son proprietaire (prevention incendie), la vegetation de type garrigue y est partielle et clairsemee. L'installation photovoltaique sera composee de 866 tables espacees de 7,44m et 11,92m de pied a pied. La hauteur des ombrieres sera de 2m au point bas et 3,64m au point haut permettant d'assurer le

4.2 Objectifs du projet

Ce projet agrivoltaique s'inscrit dans un dispositif de planification territoriale de zones d'acceleration des energies renouvelables introduit par la loi APER et repond a trois objectifs : - 1/ Proteger l'exploitation agricole vis-a-vis des risques climatiques. 2/ Proposer un systeme d'ombrage pour les ovins 3/ Produire de l'energie selon une source renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain n'aura pas besoin d'etre nivele car ce type de structure permet de s'adapter au terrain. Les eaux pluviales seront traitees naturellement. Une etude de sol et des tests d'aptitude a la permeabilite seront realises avant chantier pour s'assurer de la nature du sol. Au vu de l'etat initial du site, l'ecoulement des eaux pluviales sur le terrain restera inchange. Le projet n'impermeabilisera aucunement le sol. Les structures porteuses seront preassemblees en usine et montees sur le site, les horaires et les periodes de chantier seront definis et adaptes selon le calendrier « faune flore » afin de ne pas destabiliser l'habitat ecologique du site. Notons qu'il n'y a aucune habitation aux alentours. En ce qui concerne le mode constructif, il presente peu de nuisance car il s'agit de structures legeres montees grace a des petits engins de levage. Les travaux seront realises en une seule phase et il n'y aura aucuns travaux pendant les jours feries et week-end. Pour la gestion des dechets, un tri-selectif sera mis en place sur le chantier avec une evacuation reguliere vers un centre habilite.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le parc photovoltaique necessite environ une visite de maintenance par mois, et a chaque fois que necessaire en cas d'evenement exceptionnel. La production est suivie en temps reel via un serveur, des cameras permettront de surveiller le site et ses installations. A l'obtention des autorisations d'exploitation, un bail emphyteotique sera conclu avec le proprietaire du site et la societe d'exploitation. En fin d'exploitation, tous les amenagements seront demanteles et les panneaux solaires recuperes afin d'etre recycles. La partie « amenagements annexes » sera tres limitee et se resumera a l'installation des coffrets de raccordements et d'un local technique. La partie acces ne presentera pas de revetement impermeabilisant car nous utiliserons les pistes agricoles actuellement presentes, qui seront conservees et enherbees. Enfin, la disposition des tables de panneaux est telle que les precipitations pourront s'ecouler librement entre les modules et les rangees.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de defrichement 47.a (Defrichement de 5 ha parcelle E1837 + une partie de E1835 / Cf Annexes) + Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol projet : Surface cloturee du parc : Point bas structures : Puissance totale installee : Zone a defricher Superficie du terrain d'assiette : 9 parcelles : E909, E910, E911, E1835, E 1837, E 1278, E 2009, E 2012, E 1276. Emprise au sol R 420-1 (projection en volume) Surface de plancher au sol a l'horizontal : un local technique	(3,96, ha) (14,42, ha) (2, m) (8807, kWc) (5, ha) (182638, m²) (39572, m²) (39590, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin des Fumades

Lieu-dit :

Localité : Chemin des Fumades 84430 Mondragon

Code postal : 84430 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4°44'52"E Lat. : 44°14'6"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLAN LOCAL D'URBANISME de Mondragon classe les parcelles du projet en zone agricole « A » et zone naturelle N (Voir le detail des parcelles en Annexes 3)

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet est situe a proximite de 4 Zones Naturelles d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique : a moins de 3 km de la ZNIEFF I du MASSIF DE BOLLENE/UCHAUX, a 4,82 km de la ZNIEFF I BOIS SABLEUX DE ROCHEGUDE, a 4,60 km de la ZNIEFF I LE VIEUX RHONE DE L'ILE VIEILLE ET DES CASIERS DE LAMIAT et a 3,68 km de la ZNIEFF II LE RHONE. (Voir plan detaille
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le projet est situe a plus de 4 km d'une Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (Marais de l'Ile Vieille). (cf Plan en annexe 9)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le projet est situe a 20 km du Parc Naturel Regional des Baronnies Provencales, a 22 km du Parc Naturel Regional du Mont Ventoux et a plus de 45 km du Parc Naturel Regional des Monts d'Ardeche. (Voir Plan detaille en annexe 9)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le projet est a 3 km d'un batiment protege au titre des Monuments Historiques (Hotel particulier du XVIeme siecle situe a Mondragon), puis a 3,90 km du Chateau fort Le Castellas et de l'Eglise romane Saint Michel de UCHAUX et a 3,72 km des restes du Chateau de Mornas. (Voir Plan detaille en annexe 9)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site d'etude s'etablit sur un espace en dehors des zones humides etablies (Voir annexe 9)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet est situe a plus de 3 km d'une zone NATURA 2000. Trois zones ont ete reperees dans un rayon de 25 km : Le Rhone aval a 3,53 km, Garrigues de Lussan a 21,65 km, Garrigues de Lussan a 22 km (Voir annexe 7 et 9)
D'un site classé ?	☐	☑	Voir annexe 9

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun terrassement n'est necessaire a l'implantation du parc
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun terrassement n'est necessaire a l'implantation du parc
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	La phase travaux devra etre effectuee dans le respect du calendrier ecologique soit d'octobre a fevrier pour ne pas perturber la biodiversite existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Ce projet agrivoltaique s'adapte a l'activite agricole presente.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Non, seulement dans sa phase d'installation. Camions pour la livraison des ombrieres, des panneaux photovoltaiques et du cablage necessaire au raccordement.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Excepte pendant la phase de chantier, lors de la mise en place des structures.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Exepte pendant la phase chantier en debut et fin de journee de la periode hivernale.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Site isole et hors point de vue
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Non, le terrain sert actuellement pour la culture et la pature des ovins. L'objectif du projet est de permettre de continuer ces deux activites agricoles dans de meilleures conditions climatiques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les effets negatifs notables du projet sur l'environnement sont minimes et sont essentiellement dus a la phase travaux, les elements suivants permettront de les eviter ou de les reduire : - adaptation de la phase chantier sur le calendrier ecologique - utilisation d'engins recents entretenus et repondant aux normes en vigueur - conservations de haies vives et de la garrigue existante - gestion des dechets par un tri selectif sur chantier Le parc solaire engendrera un tres faible derangement des especes en phase exploitation. Le risque de destruction d'individus est lui aussi considere comme faible.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Mise en place de clotures compatibles avec le passage de la petite faune - Conservation maximale de la garrigue - Respect du calendrier ecologique pour la realisation des travaux - L'utilisation des chemins existants pour la circulation sur site - L'evitement des zones densement boisees (Voir detail des mesures en Annexes 8)

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet n'engendrera et n'augmentera pas de risques sur l'environnement. En effet ce projet agrivoltaique prend en compte les differents risques et se situe en dehors de toute zone soumise aux aleas, de toute zone classee ou protegee. De plus, le chantier respectera une charte de "chantier vert" et n'entrainera aucune pollution. Enfin, il n'y a pas d'impact sur les masses d'eau, ni d'affouillements.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom PALERMO

Prénom Laetitia

Qualité du signataire Chef de projet

À Aubagne

Fait le 21-01-2026

Signature du (des) demandeur(s)